

## EXTENSION DES EQUIPEMENTS D'ECO-PASTORALISME SUR LA PARTIE SUD DU GLACIS DE LA CITADELLE

Le défi poursuivi par la Ville de Bitche est d'étendre et de pérenniser la méthode employée jusque-là de façon expérimentale sur une partie réduite du glacis : le recours au pâturage d'ovins. Cette solution nécessite pourtant une gestion stricte des troupeaux afin d'éviter le surpâturage dont notamment la disparition de certaines espèces végétales répertoriées et l'incidence sur l'érosion des sables.

Des travaux sont actuellement en cours pour permettre la mise en pâturage des zones actuellement non encore équipées du glacis de la citadelle. Il s'agit des parties sud et nord-est mais aussi le chemin couvert (zones de plain-pied accessibles au public au sommet du glacis) et les fossés secs.

La création de ces nouveaux parcs est rendue nécessaire par l'engagement protocolaire de la Ville de Bitche depuis de longues années à limiter au maximum le recours aux procédés polluants (machines thermiques) et à des produits phytosanitaires (désherbants chimiques) pour entretenir et valoriser ses espaces verts.

L'extension des parcs de pâturage à l'ensemble du glacis permettra un traitement équitable des différentes zones. Le doublement de la surface accessible et les cloisonnements offriront davantage de matière fraîche à brouter aux ovins et faciliteront enfin les roulements des troupeaux.

Le projet d'extension des équipements d'éco-pastoralisme prévoit enfin la mise en place d'un parcours pédagogique destiné à accompagner les visiteurs de la Citadelle et ceux du Jardin pour la Paix. Cet équipement, composé d'un ensemble de panneaux jalonnant un circuit de découverte déployé entre les enceintes de chacun des deux sites, aura pour objectif de sensibiliser le public à

### FINANCEMENT

Volet	Fourniture et pose des clôtures	Parcours pédagogique	TOTAL
Montant prévisionnel HT	24 909,72 €	23 200,00 €	/
TTC	29 891,66 €	27 840,00 €	
Retenu HT	24 909,72 €	23 200,00 €	<b>48 109,72 €</b>
Montant éligible HT FEADER	23 456,72 €	23 200,00 €	<b>46 656,72 €</b>
Montant éligible CD 57	24 909,72 €		<b>24 909,72 €</b>
Taux de participation FEADER			<b>63%</b>
Taux de participation CD 57			<b>25%</b>
Montant participation FEADER	14 777,73 €	14 616,00 €	<b>29 393,73 €</b>
Montant participation CD 57	6 227,00 €		<b>6 227,00 €</b>
Reste à charge HT (sur montant éligible)	2 451,99 €	8 584,00 €	<b>11 035,99 €</b>
Reste à charge HT réel	<b>3 904,99 €</b>	<b>8 584,00 €</b>	<b>12 488,99 €</b>

Ce projet est soutenu financièrement par l'Union Européenne (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et le Conseil Départemental de la Moselle



UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Le Département

Ce projet bénéficie de l'appui technique et scientifique de l'AMEM et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

